

29 janvier 2019

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné par le soussigné, que le rôle général de perception est déposé au bureau de la Municipalité de Sainte-Luce, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, et que les comptes de taxes seront envoyés à l'intérieur des délais prévus par la loi.



Jean Robidoux

Directeur général et secrétaire-trésorier